

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 479

23 mai 2005

### SOMMAIRE

ABM NovaEuropa F. S.A., Luxembourg .....	22953	J & H Group S.A., Diekirch .....	22984
AMSF, S.à r.l., Bous .....	22951	J & H International S.A., Diekirch .....	22950
Ancre d'Or, S.à r.l., Wilwerwiltz .....	22958	J.J. Burnotte Lux, S.à r.l., Drinklange .....	22948
Antic Floors, S.à r.l., Foetz .....	22985	John Deere Bank S.A., Luxembourg .....	22952
Antic Floors, S.à r.l., Foetz .....	22985	John Deere Finance S.A., Luxembourg .....	22972
Apety Investment, S.à r.l., Luxembourg .....	22959	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg .....	22988
Atelier 3 S.A., Warken .....	22947	LMCI S.A., Basbellain .....	22946
Au Pain Quotidien S.A., Clervaux .....	22958	Lux-Montage S.A., Diekirch .....	22949
BAT S.A., Diekirch .....	22975	Madison Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	22954
Barrespar S.A.H., Luxembourg .....	22984	Malaco Investments S.A., Bereldange .....	22989
Belmolux, S.à r.l., Luxembourg .....	22968	McDonald's Immobilier, S.à r.l., Luxembourg .....	22946
Black Star S.A., Weiswampach .....	22949	Media-Consulting-Pint, GmbH, Troisvierges .....	22948
Blom Location S.A., Ingeldorf .....	22952	Metro International S.A., Luxembourg .....	22986
BlueSPHERE S.A., Wiltz .....	22976	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	22989
BlueSPHERE S.A., Wiltz .....	22977	Montbrun Révision, S.à r.l., Luxembourg .....	22965
Centrum Z Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	22950	(Le) New Privilège, S.à r.l., Luxembourg .....	22946
Confidentia (Fiduciaire), S.à r.l., Luxembourg ..	22965	Nord Est Investment Partners S.A., Luxembourg	22988
D.M.H. A.G., Drinklange .....	22984	Nyl S.A., Luxembourg .....	22947
Datalux, S.à r.l., Strassen .....	22946	Nyl S.A., Luxembourg .....	22947
Datalux, S.à r.l., Strassen .....	22959	Nyl S.A., Luxembourg .....	22959
Delgado S.A., Luxembourg .....	22973	O.G. Lux S.A., Wilwerdange .....	22952
Delgado S.A., Luxembourg .....	22973	Omus Enterprises, S.à r.l., Luxembourg .....	22979
Delgado S.A., Luxembourg .....	22973	Omus Enterprises, S.à r.l., Luxembourg .....	22981
Delgado S.A., Luxembourg .....	22973	PFO Technic S.A., Diekirch .....	22983
Doba S.A., Diekirch .....	22950	PRO Investment S.A.H., Luxembourg .....	22982
EBM, S.à r.l., Luxembourg .....	22975	Prowiwa Immo S.A., Weiswampach .....	22982
Epsilon Investments S.A., Luxembourg .....	22966	Ravinic, S.à r.l., Weiler (Pütscheid) .....	22949
Epsilon Investments S.A., Luxembourg .....	22967	Repero, S.à r.l., Luxembourg .....	22949
Eurotrex S.A., Weiswampach .....	22984	RG Rejointoyage, S.à r.l., Ingeldorf .....	22975
Fields Holding S.A., Luxembourg .....	22967	Rhodalex, S.à r.l., Luxembourg .....	22978
Floribois S.A., Diekirch .....	22947	Rockinvest S.A., Luxembourg .....	22990
Formalis S.A., Diekirch .....	22975	Roisol Holding S.A., Luxembourg .....	22985
G.B. Lux Holding S.A.H., Diekirch .....	22982	Rolem Logistics A.G., Weiswampach .....	22983
Griminvest S.A., Strassen .....	22986	Rondo Invest S.A.H, Diekirch .....	22946
Guy Loscheider, S.à r.l., Ingeldorf .....	22950	Scand Doctor, S.à r.l., Luxembourg .....	22948
Heka Invest S.C.I., Weiswampach .....	22983	Socara S.A., Strassen .....	22991
Helio Finance S.A.H., Luxembourg .....	22983	Socofigest Investment S.A., Strassen .....	22989
Heynen, GmbH, Marnach .....	22948	Soluna Consulting S.A., Luxembourg .....	22977
I.T.C.J. A.G., Weiswampach .....	22953	Statera Finance Management S.A., Diekirch .....	22982
Ifonas Holding S.A., Luxembourg .....	22990	Strat'n Go S.A., Diekirch .....	22953
IMEK Luxembourg S.A., Wilwerdange .....	22953	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg .....	22986
INTERCONSULT, Luxembourg International Con-		T.G.L. S.A., Diekirch .....	22947
sulting S.A., Luxembourg .....	22973	Transcom WorldWide S.A., Bertrange .....	22991
Interchem International S.A.H., Luxembourg ....	22972	Wireless World S.A., Luxembourg .....	22965

**LE NEW PRIVILEGE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1427 Luxembourg, 8, rue Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 72.503.

Monsieur Rogério Pinto Esteves démissionne de son poste de gérant administratif au sein de la société à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 2004.

R. Pinto Esteves.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07500. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009271.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

---

**LMCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.  
R. C. Luxembourg B 94.353.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2004, réf. DSO-AX00368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(904300.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

---

**RONDO INVEST S.A.H, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 97.436.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904370.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**McDONALD'S IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 22.841.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Signature.

(010539.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**DATALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 25.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Signature.

(010540.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

22947

**T.G.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 93.492.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904344.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**FLORIBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 98.519.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(904345.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**NYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.256.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

(010545.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**NYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.256.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

(010547.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**ATELIER 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.  
R. C. Luxembourg B 96.067.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. DSO-AX00469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(904387.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**J.J. BURNOTTE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 1E, Résidence Kéno.

R. C. Luxembourg B 102.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904349.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**HEYNEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrooss.

R. C. Luxembourg B 91.767.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(904350.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**MEDIA-CONSULTING-PINT, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 96.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(904351.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**SCAND DOCTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.234.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire du 26 janvier 2005 que la démission de Mlle Stéphanie Colson en tant que Gérant est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 5 janvier 2005.

Monsieur Roeland P. Pels ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élue nouveau Gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010717.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

22949

**LUX-MONTAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.890.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.

Signature  
*Un mandataire*

(904352.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**BLACK STAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 93.949.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.

*Un mandataire*  
Signature

(904353.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**RAVINIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9466 Weiler (Pütscheid), 7A, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 96.501.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.

Signature  
*Un mandataire*

(904354.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**REPERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.724.

—  
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2005, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Mme. Stéphanie Colson en tant que gérant B est acceptée avec effet au 5 janvier 2005 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- Mme Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010718.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**J & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 99.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(904358.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**GUY LOSCHEIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 98.367.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(904359.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**DOBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(904360.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**CENTRUM Z LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 91.741.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution des Associés de CENTRUM NS LUXEMBOURG datée du 5 janvier 2005 que la démission de Mademoiselle Stéphanie Colson en tant que gérant B est acceptée avec effet au 5 janvier 2005.

Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé gérant B avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010750.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**AMSF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5408 Bous, 17, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 105.729.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, façadier, né à Porto (Portugal) le 20 février 1952, demeurant à L-5402 Assel, 18, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AMSF, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bous.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, façadier, né à Porto (Portugal) le 20 février 1952, demeurant à L-5402 Assel, 18, rue de Luxembourg, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5408 Bous, 17, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Carlos Rodrigues Esteves, gérant de société, né à Grade/Arcos De Valdevez (Portugal) le 2 juillet 1938, demeurant à L-5408 Bous, 17, route de Luxembourg, ici présent et qui accepte.
- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, sans pour autant toucher une rémunération pour l'exécution de sa fonction, Monsieur Alvaro Manuel Dos Santos Ferreira, prénommé.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. M. Dos Santos Ferreira, C. Rodrigues Esteves, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 86, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2005.

T. Metzler.

(010591.3/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**BLOM LOCATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 98.086.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904361.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**O.G. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 39B.

R. C. Luxembourg B 99.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904362.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**JOHN DEERE BANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1016 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 74.106.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010579.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---



**I.T.C.J. A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, auf dem Kiemel.  
R. C. Luxembourg B 94.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904366.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**STRAT'N GO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 92.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904367.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**IMEK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.  
R. C. Luxembourg B 98.386.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904371.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**ABM NovaEuropa F. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 80.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 91.636.

*Extrait suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 18 janvier 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg, le 18 janvier 2005 que la démission de l'administrateur A, Melle Stéphanie Colson, avec effet au 5 janvier 2005. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Les pouvoirs de signature de l'administrateur B, M. Roeland Pels, ont été changés. Il est désormais administrateur A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010766.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**MADISON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 105.739.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-third of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WISLEY S.A., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 57.649 here represented by Mr Alain Noullet, private employee, residing professionally in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

**Title I. Object, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees, without having to respect the limits of the law of 31st July 1929.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of MADISON INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivos, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. *Mortis causa* the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

**Art. 19.** The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

### **Title IV. Dissolution, liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 23.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows by:

WISLEY S.A., prenamed. ....	500 shares
Total shares: .....	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2005.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *General meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné,

A comparu:

WISLEY S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la comparante représentée comme dit ci-avant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Objet, durée, dénomination, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties, sans devoir rester dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MADISON INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

#### **Titre II. - Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au

moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

WISLEY S.A., prénommée.....	500 parts
Total parts sociales:.....	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, est nommée gérante pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toute circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) La société aura son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 146S, fol. 47, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2005.

P. Bettingen.

(010698.3/202/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**AU PAIN QUOTIDIEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 32, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904339.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**ANCRE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, Maison 3.

R. C. Luxembourg B 102.374.

DISSOLUTION

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2004, volume 146S, folio 25, case 2, que la société à responsabilité limitée ANCRE D'OR, ayant son siège social à L-9776 Wilwerwiltz, maison 3, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-9776 Wilwerwiltz, maison 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

E. Schlessler

*Notaire*

(010603.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**DATALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 25.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Signature.

(010541.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**NYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

(010544.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**APETY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 105.723.

## STATUTES

In the year two thousand five, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

APSYS INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 94.881, incorporated pursuant a deed of Maître Gérard Le-cuit, notary residing in Luxembourg, on June 26, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 893 of September 1, 2003;

here represented by Mr. Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on January 5, 2005, in Paris (France).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of APETY INVESTMENT, S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, directly or indirectly, acquire, transfer and manage real estate of whatever kind in whatever country or location.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole partner or of the general meeting of partners.

The address of the registered office may be transferred within the town limits of Luxembourg City by simple resolution of the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

**Art. 6.** The share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole partner or of the general meeting of partners according to article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share gives its holder a right over the assets and the profit of the Company, in proportion with the total of shares representing the corporate capital.

**Art. 8.** The company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming the ownership will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 9.** Corporate shares are transferred to third parties after a resolution of the sole partner or of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 10.** The company shall not be dissolved following the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners.

#### **C. General meeting of partners**

**Art. 11.** Every partner shall be entitled to take part in the resolutions.

Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares held by him.

The sole partner is vested with all the powers of the general meeting of partners.

**Art. 12.** If the Company has less than 25 partners, no general meeting shall take place. No decision shall be validly adopted unless it has been adopted by partners representing more than half of the corporate capital.

If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the partners shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 13.** Partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

Any other changes to the articles shall be resolved upon by the sole partner or a majority of partners representing three quarters of the corporate capital.

However, in no case may the majority oblige any of the partners to increase his participation in the Company.

#### **D. Board of managers**

**Art. 14.** The company shall be managed by a board of managers.

**Art. 15.** Managers are appointed by the sole partner or by the general meeting of partners for an unlimited period of time.

The sole partner or the general meeting of partners shall determine their remuneration.

Any manager may be removed with or without cause by the sole partner or by the general meeting of partners.

**Art. 16.** The board of managers shall meet upon call by any of the managers.

Written or oral notice of any meeting of the board of managers must be given to the other managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If only two managers are appointed, resolution shall be adopted by unanimity.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 17.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by at least two managers.

**Art. 18.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest.

When only one manager is appointed, he is vested with all the powers of the board of managers.



All powers not expressly reserved by law or by these articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 19.** The company shall be bound by the signature of its single manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers.

#### **E. Financial year - Profits**

**Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 21.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. His allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The sole partner or the general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 22.** At the end of each year, the board of managers must establish the annual accounts and an inventory describing the assets and liabilities of the Company.

Any partner can consult these accounts and inventory at the registered office.

#### **F. Liquidation**

**Art. 23.** In the event of dissolution of the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole partner or by the meeting of partners deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **G. Final clause - Applicable law**

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed entirely paid up in cash by APSYS INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand (2,000.-) euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2);
2. The following persons are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mr Patrice Gallasin, company manager, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France;
  - Mr Maurice Bansay, manager, residing at 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), born on the 19th July 1955, in Miliana, Algeria;
3. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;
4. Special power of attorney, with power of substitution, is given to any lawyer of LOYENS WINANDY, acting under the Company's sole signature (the Attorney), in order to represent the Company at the incorporation meeting of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be denominated APETY LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Subsidiary), and which will take place in Luxembourg, in front of Maître Joseph Elvinger, acting in replacement of André-Jean-Joseph Schwachtgen, momentarily absent, on or around January 18, 2005 or any subsequent date or hour thereafter in order to resolve on the following agenda:
  - 1) Determination of the purpose of the Subsidiary and the setting of its articles of association (in the form attached);

2) Subscription to 100 shares with a par value of EUR 125 each, representing the entire share capital of the Subsidiary that will thus amount to EUR 12,500 by a contribution in kind of all assets and liabilities of the Company; and

3) Following the completion of the incorporation meeting of the Subsidiary, to resolve on:

a) the appointment of the board of managers of the Subsidiary composed of 2 members and so appoint for an indefinite period:

- Mr Patrice Gallasin, company manager, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France;

- Mr Maurice Bansay, manager, residing at 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), born on the 19th July 1955, in Miliana, Algeria; and

b) the establishment of the Subsidiary's registered office and so set the registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

APSYS INVESTMENT, S.à r.l., une société constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 94.881, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 893 du 1<sup>er</sup> septembre 2003;

ici représentée par M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2005, à Paris (France).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination APETY INVESTMENT, S.à r.l. (la Société).

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou gérer des immeubles quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces immeubles.

Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui, directement ou indirectement, favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur des limites de la ville de Luxembourg sur simple décision du conseil de gérance.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

**Art. 6.** Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter la part sociale à l'égard de la Société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9.** Les parts sociales ne sont transmises à des tiers à la Société qu'après une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### C. Assemblées générales des associés

**Art. 11.** Chaque associé peut prendre part aux décisions.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

L'associé unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12.** Si la Société a moins de 25 associés, aucune assemblée générale ne sera tenue.

Aucune décision n'est valablement prise à moins qu'elle n'ait été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des statuts sont décidées par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

### D. Conseil de gérance

**Art. 14.** La société est gérée par un conseil de gérance.

**Art. 15.** Les gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, pour une période indéterminée.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de leur rémunération.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** Le conseil de gérance se réunira sur demande de l'un quelconque des gérants.

Une convocation écrite ou orale à la réunion doit être donnée aux autres gérants.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. S'il n'y a que deux gérants, les décisions sont prises à l'unanimité.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 17.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance doivent être signés par au moins deux gérants.

**Art. 18.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Si un seul gérant est nommé, il exerce les pouvoirs du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 19.** La société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

### E. Exercice social - Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés déterminera, sur proposition du conseil de gérance, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 22.** A la fin de chaque année sociale, le conseil de gérance établit un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société ainsi que les comptes annuels.

Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels et de l'inventaire de la Société au siège social.

### F. Liquidation

**Art. 23.** En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou personnes morales, nommés par l'associé unique ou le conseil de gérance qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

### G. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 24.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par APSYS INVESTMENT, S.à r.l., préqualifiée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille (2.000,-) euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2);
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Patrice Gallasin, gérant de société, dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 9 décembre 1970, à Villers-Semeuse, France;
  - Monsieur Maurice Bansay, gérant de société, résidant au 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), né le 19 juillet 1955 à Miliana, Algérie;
3. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;
4. Une procuration spéciale, avec pouvoir de substitution, est donnée à tout juriste de LOYENS WINANDY, agissant pour le compte de la Société sous sa seule signature (la Procuration), afin de représenter la Société à l'assemblée constitutive d'une société à responsabilité limitée, dont la dénomination sera APETY LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Filiale), et qui aura lieu à Luxembourg, par-devant Maître Joseph Elvinger agissant en remplacement de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, momentanément absent, le ou autour du 18 janvier 2005 ou toute date ou heure subséquente afin de prendre les résolutions suivantes:
  - 1) Détermination de l'objet social de la Filiale et établissement de ses statuts (suivant la forme jointe);
  - 2) Souscription de 100 actions ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, représentant la totalité du capital social de la Filiale s'élevant à un montant de EUR 12.500 par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société; et
  - 3) Après achèvement de l'assemblée constitutive de la Filiale, les résolutions suivantes sont prises:
    - a) nomination du conseil de gérance de la Filiale composé de 2 membres et nommé ainsi pour une durée indéterminée:
      - Monsieur Patrice Gallasin, gérant de société, dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 9 décembre 1970, à Villers-Semeuse, France;

- Monsieur Maurice Bansay, gérant de société, résidant au 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), né le 19 juillet 1955 à Miliana, Algérie; et

b) Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 86, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(010557.3/230/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.501.

Suite à l'acte du 17 décembre 1999 reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, actant l'augmentation de capital de la société MONTBRUN GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, par l'apport en nature des 1.500 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., MONTBRUN GROUP, S.à r.l. est devenue l'associée unique de MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07195. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(010549.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.467.

Suite à l'acte du 17 décembre 1999 reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, actant l'augmentation de capital de la société MONTBRUN GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, par l'apport en nature des 1.280 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., MONTBRUN GROUP, S.à r.l. est devenue l'associée unique de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07200. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(010554.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**WIRELESS WORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.598.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2005, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Stéphanie Colson en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 5 janvier 2005 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat,

- Madame Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07868. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(010633.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**EPSILON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 97.363.

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPSILON INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 5 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts (objet social) qui aura désormais la teneur suivante: «La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers. Elle aura pour objet également l'acquisition, la vente, la location et/ou l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.»

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3. Augmentation de capital à concurrence de cinquante-quatre mille euros (54.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, par apport en espèces.

4. Suppression du capital autorisé.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en son alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers. Elle aura pour objet également l'acquisition, la vente, la location et/ou l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante-quatre mille euros (54.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate l'augmentation de capital de la société sans émission d'actions nouvelles, augmentation de capital par apport en espèces d'un montant de cinquante-quatre mille euros (54.000,- EUR).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces de sorte que la somme de cinquante-quatre mille euros (54.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts de la société, la faculté du capital autorisé.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:  
«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, R. Garbin, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 57, case 1. – Reçu 540 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010800.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**EPSILON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 97.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010803.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**FIELDS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.497.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2004 et après réception des résignations respectives des administrateurs précédents avec effet au 31 mars 2004 et du Commissaire aux Comptes précédent avec effet au 31 décembre 2004:

- ont été nommés administrateurs la société SELINE FINANCE Ltd, Companies House Cardiff n° 03227310, avec siège social au 27 New Bond Street, GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, et SELINE MANAGEMENT Ltd, Companies House Cardiff n° 3240996, avec siège social au 27 New Bond Street, GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2004;

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg Section B n° 88.781, avec siège social au 15, boulevard Royal, LU-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005;

- les nominations susmentionnées remplacent avec décharge entière et définitive successivement BELMANTO GENERAL N.V., HALLOREX CORPORATION N.V. et SELINE FINANCE Ltd pour son mandat de Commissaire aux Comptes;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2004.

FIELDS HOLDING S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010970.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**BELMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.747.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Albert Blokker, administrateur de sociétés, demeurant Les Choucas, Chemin des Oiseaux, CH-1875 Morgins,

ici représenté par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 décembre 2004.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Dénomination, Siège social, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.**

1.1. La société porte la dénomination: BELMOLUX, S.à r.l.

Son siège social est établi à Luxembourg-Ville.

1.2. La société peut établir des bureaux et des filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Objet****Art. 2.** La société a pour objet, pour son compte propre, l'investissement du patrimoine de la société et peut accomplir toutes les opérations liées à l'objet qui précède ou de nature à le favoriser. Elle peut en outre participer, s'intéresser par toutes voies, gérer, et financer d'autres sociétés, de quelque nature que ce soit, et enfin se porter garant des dettes de tiers.**Capital et parts****Art. 3.**

3.1. Le capital social de la société est fixé à EUR 745.000.000 (sept cent quarante-cinq millions d'euros). Il est représenté par 745.000 (sept cent quarante-cinq mille) parts d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

3.2. Les parts sont nominatives et numérotées de manière continue à partir de 1.

3.3. Aucun titre n'est émis.

3.4. La société ne peut octroyer des crédits en vue de la prise ou de l'acquisition des parts de son capital.

**Souscription des parts****Art. 4.**

4.1. L'assemblée générale des associés, dénommée ci-après l'assemblée générale, décide de procéder à la souscription des parts. L'assemblée générale fixe le cours des parts et les autres conditions de souscription.

4.2. La souscription des parts ne s'effectue jamais au-dessous du pair.

4.3. La souscription des parts s'effectue par acte notarié conformément aux dispositions légales.

4.4. Lors de la souscription de parts, chaque associé dispose d'un droit de préférence proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts.

Dans le cas où l'associé ne fait pas usage du droit de préférence, le non exercice de ce droit profitera aux autres associés du prorata.

Si ces derniers, agissant ensemble, n'exercent pas ou exercent partiellement leur droit de préférence, l'assemblée générale sera libre de choisir, pour la partie libérée, les bénéficiaires des parts souscrites - éventuellement à un cours supérieur.

L'assemblée générale définit, lors de sa décision de souscription, la manière et le délai au cours duquel le droit de préférence pourra être exercé. Cette période s'étendra au moins aux quatre semaines qui suivent le jour de l'envoi de la signification au sens de la phrase suivante.

La société informera tous les associés de la souscription de parts avec droit de préférence ainsi que du délai au cours duquel ce droit peut être exercé.

Les dispositions définies dans le présent paragraphe s'appliquent conformément à l'octroi des droits relatifs à l'acquisition de parts, mais ne s'applique pas à la souscription de parts par une personne qui exerce un droit déjà acquis antérieurement pour l'acquisition de parts.

4.5. La société n'est pas habilitée à offrir sa collaboration pour l'émission des certificats des parts.

**Libération des parts****Art. 5.**

5.1. La souscription des parts s'effectue uniquement après libération complète.

5.2. La libération doit s'effectuer en espèces, sauf convention contraire d'un apport d'une autre nature.

5.3. La libération en espèces peut s'effectuer en devises étrangères, pour autant que la société l'autorise.



### Acquisition et cession des parts propres

**Art. 6.** La société est habilitée, conformément aux dispositions légales, à acquérir, à titre onéreux, un tel nombre de parts libérées dans son capital propre, que le montant nominal des parts à acquérir et détenues déjà par la société dans son capital n'excède pas un dixième du capital souscrit.

### Registre des actionnaires

**Art. 7.**

7.1. La gérance tient un registre des actionnaires, conformément aux exigences définies par la loi en la matière.

7.2. La gérance soumet, à l'examen des associés, le registre au siège de la société.

### Convocations et informations

**Art. 8.**

8.1. Les convocations et notifications aux associés s'effectuent oui ou non par lettre recommandée, envoyée aux adresses mentionnées dans le registre des associés.

8.2. Les notifications adressées à la gérance s'effectuent oui ou non par lettre recommandée envoyée au siège de la société ou à l'adresse de tous les gérants.

### Mode de transmission des parts

**Art. 9.** La transmission des parts s'effectue par acte notarié conformément aux dispositions légales.

### Refus d'agrément d'une cession

**Art. 10.**

10.1. La cession des parts dans la société s'effectue uniquement conformément aux dispositions prévues aux paragraphes 2 à 7 du présent article.

10.2. L'associé qui veut céder une ou plusieurs parts, requiert à cet effet l'agrément de l'assemblée générale.

10.3. La cession doit avoir lieu dans les trois mois après que l'agrément est octroyé ou estimé être octroyé.

10.4. L'agrément est estimé octroyé lorsque l'assemblée générale n'indique pas au demandeur, simultanément avec le refus d'agrément, le ou les candidats disposés à acheter toutes les parts, pour lesquelles l'agrément est demandé, contre paiement comptant, au prix fixé de la manière décrite au paragraphe 5; la société elle-même ne peut être indiquée comme candidate que moyennant l'agrément du demandeur.

L'agrément est également estimé octroyé lorsque l'assemblée générale n'a pas statué dans les six semaines qui suivent la demande d'agrément relative à cette requête.

10.5. Le demandeur et les candidats agréés par lui définiront, de commun accord, le prix désigné au sens du paragraphe 4.

A défaut d'accord, le prix sera fixé par un expert indépendant désigné, de commun accord, par la gérance et le demandeur.

10.6. Si la gérance et le demandeur ne parviennent pas à un accord concernant la désignation de l'expert indépendant, cette désignation sera effectuée par le Président de la Chambre du Commerce de l'arrondissement dans lequel la société a établi son siège en vertu des statuts.

10.7. Dès que le prix des parts est défini par l'expert indépendant, le demandeur est libre de décider, dans le mois qui suit la fixation du prix, de céder ses parts aux candidats désignés.

10.8. Les dispositions définies aux paragraphes précédents ne s'appliquent pas en cas de cession des parts au conjoint ou au conjoint non séparé de corps, au veuf ou à la veuve ou à un descendant de l'associé lui-même, ni en cas de transmission à l'associé lui-même.

### Gérance

**Art. 11.**

11.1. La société est administrée par une gérance composée d'au moins deux gérants. L'assemblée générale fixe le nombre de gérants. Seules les personnes physiques peuvent être nommées gérant.

11.2. Les gérants sont nommés, suspendus et révoqués par l'assemblée générale.

11.3. L'assemblée générale fixe les conditions de travail des gérants.

11.4. En cas d'empêchement ou d'absence d'un ou de plusieurs gérants, les autres gérants restant seront provisoirement chargés de la gestion.

En cas d'empêchement ou d'absence de tous les gérants, la personne désignée chaque année à cet effet par l'assemblée générale assurera provisoirement la gestion.

En cas d'absence, la personne, définie dans la phrase précédente, prendra le plus rapidement possible les mesures nécessaires en vue d'une solution définitive.

### Délibération de la gérance

**Art. 12.**

12.1. La gérance peut, conformément aux présents statuts, établir un règlement régissant les questions internes. En outre, les gérants peuvent, outre par règlement, répartir leurs tâches au niveau interne.

12.2. La gérance se réunit aussi souvent que le décide un gérant. Elle statue à la majorité absolue des voix.

Lors d'un partage des voix, la décision est prise par l'assemblée générale.

12.3. Si un gérant, lors de la délibération de la gérance, a un intérêt opposé à l'intérêt de la société, il doit en avertir la gérance.

12.4. La gérance peut également statuer hors de l'assemblée pour autant que cette décision s'effectue par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie et que tous les gérants s'expriment concernant la proposition en question.

12.5. La gérance doit se conformer, durant son mandat, aux indications établies par l'assemblée générale concernant les lignes générales des politiques financière, économique et sociale ainsi que de la politique à suivre en matière de personnel.

12.6. La gérance requiert l'approbation de l'assemblée générale pour toute décision clairement définie affectant une décision de l'assemblée générale.

### Représentation

#### Art. 13.

13.1. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant, à l'exception de toutes opérations d'acquisition ou de cession d'actifs pour lesquelles la signature de deux gérants est requise.

13.2. Si un gérant conclut une convention à titre privé avec la société ou engage à titre privé une quelconque action contre la société, la société peut être représentée en la matière par l'un des autres gérants, sauf si l'assemblée générale désigne une personne à cet effet ou si la loi prévoit la désignation d'une autre personne. Cette personne peut également être le gérant à l'égard duquel l'intérêt conflictuel existe. Si un gérant a un intérêt opposé à l'intérêt de la société, différent du sens de la première phrase du présent paragraphe, à celui de la société, il est habilité, comme chaque autre gérant, à représenter la société.

### Assemblées générales

#### Art. 14.

14.1. L'assemblée générale annuelle se tient dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

14.2. L'ordre du jour de cette assemblée comprend, en tous les cas, la clôture des comptes annuels et de la répartition des bénéfices, sauf si le délai relatif à l'établissement des comptes annuel a été prolongé. L'assemblée générale désigne la personne, définie à l'article 11, paragraphe 4, et traite ensuite, conformément aux dispositions des paragraphes 5 et 6 de cet article, les points mis à l'ordre du jour.

14.3. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent que la gérance ou un des associés l'estime souhaitable.

14.4. Les assemblées générales sont tenues dans la commune où la société a son siège social.

Les assemblées générales tenues à un autre endroit ne pourront prendre des décisions valables que si l'ensemble du capital souscrit est représenté.

14.5. Les associés sont convoqués à l'assemblée générale par la gérance, par un gérant ou par un associé. La convocation mentionne toujours l'ordre du jour.

14.6. La convocation s'effectue au plus tard le quinzième jour qui précède l'assemblée.

Si ce délai est plus court ou que la convocation n'a pas eu lieu, aucune décision légale ne pourra être prise, sauf si la décision est prise à la majorité des voix de l'assemblée pour laquelle l'ensemble du capital souscrit est représenté.

Les dispositions prévues dans la phrase précédente s'appliquent aux sujets non mentionnés dans la lettre de convocation ou dans la lettre de convocation complémentaire, moyennant le respect du délai fixé pour la convocation.

14.7. L'assemblée générale nomme elle-même son président. Le président désigne le secrétaire.

14.8. Un procès-verbal des questions débattues est établi lors de l'assemblée.

### Droit de vote des associés

#### Art. 15.

15.1. Chaque part donne droit à une voix. Les usufruitiers des parts ont un droit de vote lié à leurs parts pour autant que celui-ci soit défini lors de la constitution de l'usufruit. Aucun droit de vote lié aux parts n'est octroyé aux détenteurs du gage des parts. Aucun vote ne pourra être exprimé pour une part appartenant à la société.

15.2. Les associés peuvent se faire représenter par écrit à l'assemblée via un mandataire.

15.3. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix, sauf disposition prévue à l'article 19.

15.4. Les associés sont habilités à prendre, hors de l'assemblée, toutes les décisions prises au cours de l'assemblée, moyennant information préalable de la gérance. Une telle décision ne sera valable que si tous les associés habilités à voter ont exprimé un vote par écrit, par télégramme, télex ou par télécopie concernant la proposition concernée. Ceux qui ont pris une décision hors de l'assemblée informeront immédiatement la gérance de la décision prise.

### Année sociale, comptes annuels

#### Art. 16.

16.1. L'année sociale commence le dimanche de la quatrième semaine de l'année civile et finit le samedi de la quatrième semaine de l'année civile suivant l'année civile précitée.

La définition du numéro de semaine, tel que susmentionné, s'inspire de la norme NEN ISO 8601 ou d'une norme représentative à cet effet.

16.2. Chaque année, la gérance établit des comptes annuels conformément aux règles légales applicables et dans les délais définis par la loi.

### Bénéfices et pertes

#### Art. 17.

17.1. La répartition des bénéfices, conformément aux dispositions définies dans le présent article, se déroule après la clôture des comptes annuels, dont il ressort qu'ils sont licites.

17.2. Les bénéfices sont à la libre disposition de l'assemblée générale.

17.3. Pour le calcul de la répartition d'un montant destiné aux dividendes, les parts détenues par la société dans son capital propre ne sont pas prises en compte.

17.4. Aucun dividende ne peut être versé pour les parts que la société détient dans son capital propre.

### Répartition des bénéfices

#### Art. 18.

18.1. Les dividendes sont exigibles quatre semaines après leur établissement, sauf définition d'une autre date par l'assemblée générale sur proposition de la gérance.

18.2. L'assemblée générale peut décider de verser la totalité ou une partie des dividendes sous une autre forme qu'en espèces.

18.3. Aucun dividende intermédiaire ne peut être versé pour le bénéfice relatif à l'exercice en cours.

### Modification des statuts - réduction du capital - dissolution

#### Art. 19.

19.1. La décision de modifier les statuts de la société, de réduire le capital ou de dissoudre la société requiert au minimum la majorité des trois-quarts des voix exprimées à l'assemblée générale, à laquelle au moins la moitié du capital souscrit est représentée.

19.2. Si, à l'assemblée générale, une proposition de décision, au sens du paragraphe précédent, est à l'ordre du jour, et que la moitié du capital souscrit au minimum n'est pas représenté, une seconde assemblée sera convoquée, qui se tiendra au plus tard quatre semaines après la première et qui alors, quel que soit le capital représenté, pourra statuer valablement à la majorité des trois-quarts des voix au minimum.

La convocation d'une nouvelle assemblée doit mentionner la prise de décision éventuelle ainsi que le motif, indépendamment de la partie du capital représentée à l'assemblée.

### Liquidation

#### Art. 20.

20.1. En cas de dissolution de la société suite à une décision de l'assemblée générale, la liquidation sera effectuée par la gérance, sauf disposition contraire de l'assemblée générale.

20.2. A la fin de la liquidation, les livres, pièces et autres documents de la société seront conservés durant dix ans par les personnes désignées à cet effet par le liquidateur.

#### *Dispositions générales*

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts, les dispositions légales afférentes s'appliquent.

#### *Souscription - Libération*

L'associé fondateur déclare souscrire la totalité des parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 5.130 (cinq mille cent trente) parts sociales de la société LANGGELUK B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social à Maastricht, Pays-Bas, et son siège de direction effective à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 85.604, c'est à dire 100% (cent pour cent) des parts sociales, cet apport étant évalué à EUR 825.000.000 (huit cent vingt-cinq millions d'euros).

Le montant de l'apport étant supérieur au montant du capital souscrit, il sera procédé à l'inscription, dans les livres de la société, d'une dette d'un montant de EUR 80.000.000 (quatre-vingts millions d'euros) envers son unique associé.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce de la société, son bilan récent et une déclaration émise par le gérant unique de celle-ci attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Albert Blokker, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société par apport d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Pays-Bas), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2001, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le samedi de la quatrième semaine de l'année 2005.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille euros (6.000,- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants, avec les pouvoirs définis à l'article 13 des statuts:

1) Monsieur Albert Blokker, administrateur de sociétés, né le 31 août 1945 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant Les Choucas, Chemin des Oiseaux, CH-1875 Morgins,

2) Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Les gérants sont rééligibles.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2004, vol. 429, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010846.3/242/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**JOHN DEERE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1016 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.466.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010581.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**INTERCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.895.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. L'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-onze cents (309.866,91 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

INTERCHEM INTERNATIONAL S.A.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010837.3/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**DELGADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 42.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010586.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**DELGADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 42.012.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010589.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**DELGADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 42.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010592.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**DELGADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 42.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010595.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 40.312.

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ci-après dénommée la «Société».

La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.312 et fut constituée suivant acte notarié du 6 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 444 du 05 octobre 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié du 25 février 2002, publié au Mémorial C numéro 938 du 20 juin 2002.

La séance est déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. - Modification dans les deux langues anglaise et française de l'article quatorze (14) des statuts de la Société, afin de le porter en conformité avec la loi du 2 août 2003 portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et notamment de l'article 1<sup>er</sup> paragraphe 3, lequel soumet les professionnels du secteur financier à l'obligation de confier «le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate.»;

2. - Autorisation au Conseil d'administration de désigner le Réviseur d'entreprises d'INTERCONSULT.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 du 22 octobre 2004, et numéro 1104 du 02 novembre 2004;

- au journal «Lëtzebuenger Journal», du 22 octobre 2004 et du 03 novembre 2004.

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les soixante (60) actions émises de la Société et représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, cinquante (50) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier dans les deux langues anglaise et française, l'article quatorze (14) des statuts de la Société, afin de porter cet article quatorze (14) en conformité avec la loi du 2 août 2003 portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et notamment de l'article 1<sup>er</sup> paragraphe 3, lequel soumet les professionnels du secteur financier à l'obligation de confier «le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate».

L'article quatorze (14) des statuts aura en conséquence dans ces deux versions la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 14.** The Company is supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the general meeting of Shareholders which will define their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.»

**Version française:**

«**Art. 14.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par l'assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires autorise le Conseil d'Administration de la Société à désigner DELOITTE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.895), en tant que Réviseur d'entreprises de la Société INTERCONSULT S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, A. Scarcelli, F. Cannizzaro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2004, vol. 889, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(011206.2/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**RG REJOINTOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 1, Um Gritt.

R. C. Diekirch B 5.041.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2004, réf. DSO-AX00363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*un mandataire*

(904303.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

---

**BAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.472.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(904372.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**FORMALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 95.188.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904341.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**EBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 94.873.

—

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Mme Stéphanie Colson en tant que gérant B est acceptée avec effet au 5 janvier 2005 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010745.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**BlueSPHERE, Société Anonyme,**  
**(anc. THE e-BUSINESS COMPANY).**  
Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 102.777.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.  
Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE e-BUSINESS COMPANY, établie et ayant son siège à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 870 du 11 octobre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.777.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Georges Recule, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont,

qui désigne comme secrétaire Madame Ghislaine Massin, sans état, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Constant, sans état, demeurant à B-1170 Bruxelles (Belgique), 163, avenue Léopold Wiener.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de THE e-BUSINESS COMPANY en BlueSPHERE et modification subséquente de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société anonyme prend la dénomination de BlueSPHERE»

2. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article quatre alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 4. (Premier alinéa).** La société a pour objet les prestations de services dans le domaine de la gestion d'entreprise sous tous ses aspects (administration, achats/ventes, direction, distribution, finance, informatique, logistique, marketing, production, recrutement, ressources humaines,...etc), les prestations de services dans le domaine de l'environnement et de l'énergie ainsi que l'organisation d'événements, de conférences, de séminaires et de formations.»

3. Augmentation du capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à celui de 62.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.240 actions nouvelles de 25,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentielle.

5. Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles.

6. Modification afférente de l'article cinq alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) divisé en deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libéré.»

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide changer la dénomination de la société de THE e-BUSINESS COMPANY en BlueSPHERE et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société anonyme prend la dénomination de BlueSPHERE.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 4. (Premier alinéa).** La société a pour objet les prestations de services dans le domaine de la gestion d'entreprise sous tous ses aspects (administration, achats/ventes, direction, distribution, finance, informatique, logistique,



marketing, production, recrutement, ressources humaines,...etc), les prestations de services dans le domaine de l'environnement et de l'énergie ainsi que l'organisation d'événements, de conférences, de séminaires et de formations.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à celui de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), par la création et l'émission de mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire, Monsieur Georges Recule, a renoncé à son droit préférentiel de souscription.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles, Monsieur Jean-Michel Constant, sans état, demeurant à B-1170 Bruxelles (Belgique), 163, avenue Léopold Wiener.

*Souscription et libération*

Ensuite Monsieur Jean-Michel Constant, prénommé, a déclaré souscrire les mille deux cent quarante (1.240) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) divisé en deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libéré.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.50 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Reculé, G. Massin, J.-M. Constant, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 32, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 17 janvier 2005.

M. Decker.

(011328.3/241/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**BlueSPHERE, Société Anonyme,  
(anc. THE e-BUSINESS COMPANY).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 102.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2005.

M. Decker.

(011333.3/241/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**SOLUNA CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 86.926.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010605.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**RHODALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 105.760.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze janvier

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Luxembourg).

A comparu:

IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., ayant son siège social à L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin, R.C.S. Luxembourg B 84.948,

ici représentée par deux administrateurs en fonction:

- Monsieur Denis Pradon, administrateur, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Alain Guézennec, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer;
- l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location des biens immobiliers de toute nature;
- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de RHODALUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales****Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par la société IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., préqualifiée. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III.- Administration et gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2005.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille trois cents euros (3.300,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Guézennec, administrateur de sociétés, demeurant à L-7314 Heisdorf, né à Berre-l'Étang (F) le 17 juin 1942.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Pradon, A. Guézennec, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, vol. 146S, fol. 80, case 10. – Reçu 2.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2005.

P. Bettingen.

(011118.3/202/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

#### **OMUS ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.688.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of OMUS ENTERPRISES, S.à r.l., (the «Company») a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

incorporated formerly under the name of SOFTCOME EUROPE, S.à r.l., by deed of the undersigned notary, on August 24, 2001, published in the Mémorial C number 192 of February 4, 2002, (hereafter «the Company»).

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under section B number 83.688.

The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary, on 12 September 2002, published in the Mémorial C number 1564 of 30 October 2002.

The Meeting is declared open by Mrs Stéphanie Colson, jurist, with professional address in Luxembourg, who acts as the Chairman.

The Chairman appoints as secretary to the Meeting Mrs Valérie Turri, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Marie Fessaguet, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

##### *Agenda:*

1.- To insert between the current articles 16 and 17 a new article 17 in order to allow the company to pay interim dividends.

The new article 17 will have henceforth the following wording:

«Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. interim accounts are established by the managers or the board of managers;
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner, or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners;
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

2.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the Meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

*First resolution*

The Meeting resolves to insert after the current article sixteen (16) a new Article seventeen (17) having the following wording:

«New Article seventeen (17):

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. interim accounts are established by the managers or the board of managers;
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner, or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners;
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

*Second resolution*

As a consequence of the fitting in of this new Article seventeen (17) in the existing Company's Articles of Incorporation, the Meeting resolves to renumber the former Articles seventeen (17) to nineteen (19) which will consequently become Articles eighteen (18) to twenty (20).

Nothing else being on the Agenda, the Meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de OMUS ENTERPRISES, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de SOFT COM EUROPE, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 août 2001, publié au Mémorial C numéro 192 du 4 février 2002, inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.688.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1564 du 30 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Colson, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Turri, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie Fessaguet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- D'insérer entre les articles seize (16) et dix-sept (17) existants de la Société un nouvel article dix-sept (17), permettant à la Société de payer des dividendes intérimaires.

Le nouvel article dix-sept (17) aura désormais la teneur suivante:

«Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

1. des états comptables sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;
2. il ressort des ces états comptables un bénéfice, y inclus des bénéfices reportés ou attribués à une réserve extraordinaire;
3. la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou par une assemblée générale extraordinaire des Associés;
4. le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

2.- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'insérer après l'article seize (16) existant de la Société un nouvel Article dix-sept (17) dont la teneur est la suivante:

«Nouvel article dix-sept (17):

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

5. des états comptables sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;
6. il ressort des ces états comptables un bénéfice, y inclus des bénéfices reportés ou attribués à une réserve extraordinaire;
7. la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou par une assemblée générale extraordinaire des Associés;
8. le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

*Deuxième résolution*

Suite à l'insertion dans les statuts existants de la Société de ce nouvel article dix-sept (17), l'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles dix-sept (17) à dix-neuf (19), lesquels deviendront par la suite, les articles dix-huit (18) à vingt (20).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Colson, V. Turri, M. Fessaguet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005, vol. 891, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(011421.2/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**OMUS ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(011423.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**STATERA FINANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 95.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904342.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**G.B. LUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 93.567.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904343.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**PROWIWA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 126B.  
R. C. Luxembourg B 95.689.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(904346.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**PRO INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 35.662.

Conseil d'administration depuis le 7 décembre 2004:

- Monsieur Jean-Jacques Greff, employé de banque, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich;
- Monsieur Thierry de Pascal, employé de banque, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich;
- M<sup>e</sup> Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRO INVESTMENT S.A.*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07407. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010809.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**ROLEM LOGISTICS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Weiswampach, Maison 22.  
R. C. Luxembourg B 96.021.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(904347.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**HEKA INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 126B.  
R. C. Luxembourg E 125.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(904348.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 98.614.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(904355.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**HELIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.991.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

*Pour HELIO FINANCE S.A.*  
N. Schmitz  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06568. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010844.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**D.M.H. A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1E.

R. C. Luxembourg B 100.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904356.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**J & H GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904357.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**EUROTREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 95.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(904363.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

---

**BARRESPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.293.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2005.

*Pour BARRESPAR S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06554. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010855.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---



**ANTIC FLOORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 87.099.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société FLATTERY TRADING E SERVICOS LDA, avec siège social à Rua João Tavira, 22 2° J, Funchal Madeira, ici représentée par Monsieur Frédéric Collot, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, déclare être seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ANTIC FLOORS, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.099, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C du 11 juillet 2002, numéro 1060, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C, du 17 novembre 2003, numéro 1208.

L'associée a prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée décide de transférer le siège social à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

L'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Mondercange.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2005.

P. Bettingen.

(011173.3/202/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**ANTIC FLOORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 87.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2005.

P. Bettingen.

(011174.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**ROISOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 88.273.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2007.

*Pour ROISOL HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06579. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010839.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 35.127.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi *1<sup>er</sup> juin 2005* à 15.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (02297/584/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi *3 juin 2005* à 14.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02299/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.790.

Convening notice is given to the shareholders of the Company that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held on *31 May 2005*, at 5.30 p.m. at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund in L-2441 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) followed by an Extraordinary General Meeting (referred to together with the Annual General Meeting as the Meeting) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the external auditor of the Company on (i) the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2004 and (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2004.
2. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2004.
3. Allocation of the results as of 31 December 2004.
4. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the external auditor of the Company for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2004.
5. Appointment of the members of the Board of Directors.
6. Appointment of the external auditor of the Company.
7. Determination of the Directors' fees.
8. Approval of the procedure for the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2006.
9. Approval of option scheme.
10. Miscellaneous.
11. Resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

12. Confirmation that the registered office of the Company is in Luxembourg and that the registered office may be transferred to any place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors and consequential amendment of article 2 of the articles of association.
13. Adaptation of the number of shares to be issued under the authorised share capital and consequential amendment of article 5 second paragraph so as to read: «The authorised share capital of the Company is set at four hundred and fifty million US Dollars (USD 450,000,000.-), divided into nine hundred million and one (900,000,001) Class A voting shares and eight hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (899,999,999) Class B non-voting shares, each without par value.»
14. Renewal of the authorisation granted to the Board of Directors of the Company to issue shares under the authorised share capital for a new period of 5 years and presentation by the Board of Directors of the special report provided for by article 32 - 3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
15. Amendment of article 8 paragraph 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: «The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the meeting of shareholders or the board will appoint another director or person as chairman pro tempore by a vote of the majority of shareholders or directors present at such meeting.»
16. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company so as to grant only joint signature powers to the directors of the Company or joint signatures of one director and one person designated by the board of directors and consequential amendment of the articles of association so as to read as follows: «The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of any director and one person designated by the board of directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board but within the limits of such power.»
17. Amendment of the first sentence of article 19 paragraph 4 of the articles of association of the Company so as to grant the following dividend rights to the holders of Class B shares (by replacing the first sentence by the following language): «The holders of Class B shares shall be entitled to the greater of (i) a cumulative preferred dividend corresponding to 0.5% of the accounting par value of the Class B shares in the Company and (ii) 2% of the overall dividend distributions made in a given year.»
18. Amendment of article 20 paragraph 3 of the articles of association of the Company, so as to explicitly provide for preferential reimbursement rights in the case of a liquidation to the holders of Class B shares, as required by article 44 paragraph 1 of the law on commercial companies, by adding the following language to article 20 paragraph 3: «The Class B shares shall have preferential rights to the reimbursement of their contribution.»

#### Appointment of the members of the Board of Directors (item 5)

The Nomination Group proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2006: Mr Vigo Carlund, Mr Henry Guy, Ms Cristina Stenbeck, Mr Pelle Törnberg, Mr Patrick Byng and Mr Dennis Malamatinas shall be re-elected directors of the Company and Mr Joshua Bergen be elected to the Board of Directors as a new board member.

#### Appointment of the external auditor of the Company (item 6)

The Board of Directors proposes that KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxembourg be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2006.

#### Directors' fees (item 7)

The Nomination Group proposes that the Meeting resolve that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2006 be a total of USD 330,000.-.

Approval of the procedure for the Nomination Group for the Election of members of the Board of Directors at the annual general meeting to be held in 2006 (item 8)

The Board of Directors proposes that the Meeting approve the following procedure for the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting in 2006. The work of preparing a proposal of members to the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2006 shall be executed by a Nomination Group. The Nomination Group will be created during the fall of 2005 in consultation with at least three major shareholders and Ms Cristina Stenbeck will act as convener of the Nomination Group. The composition of the Nomination Group will be communicated in the financial report for the third quarter 2005.

#### Approval of option scheme (item 9)

The Board of Directors proposes to approve a second annual allocation of options under the long-term incentive plan the details of which are as follows: Additional 826,000 new Class A share options and additional 826,000 new Class B share options are to be granted to leading executives of the Company upon achievement of predetermined goals, vesting over three years in equal amounts.

The options are priced at SEK 17.80 per Class A Share and SEK 18.26 per Class B Share, equivalent to a 10% premium on the average closing trading price of each class of share on the Stockholm Stock Exchange over the 5-day period ending 11 February 2005.

#### Other information

In respect of items 1 to 10 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken by a simple majority of the Class A shares represented and voting at the Meeting.

In respect of item 11 of the agenda, a quorum of 50% of all issued and outstanding shares of the Company is required for the valid deliberation of the Meeting and the resolution must be taken by a two third majority of all the shares present or represented.

In respect of items 12, 15 and 16 of the agenda, a quorum of 50% of all issued and outstanding Class A shares of the Company is required for the valid deliberation on these items and the resolution must be taken by a two third majority of all the Class A shares present or represented.

In respect of items 13, 14, 17 and 18 of the agenda, the holders of Class B shares may also attend and vote in respect of these items. In respect of items 13, 14, 17 and 18, a quorum of 50% of all issued and outstanding Class A shares of the Company and a quorum of 50% of all issued and outstanding Class B shares of the Company is required for the valid deliberation on these items and the resolution must be taken by a two third majority of all the Class A shares present and represented at the Meeting, as well as by a two third majority of all the Class B shares present or represented.

Participation in the Meeting is reserved for shareholders who file their intention to attend the Meeting by mail and/or return a duly completed proxy form to the following address: METRO INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: +352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312 so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Proxy forms for the Meeting are available at the same address.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the Meeting or to be represented at the Meeting via proxy must request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel. +46 - 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: METRO INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Those holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB, in order to exercise their shareholders' rights at the Meeting. Such registration must be completed not later than Friday, 20 May 2005.

Luxembourg, 13 May 2005.

II (02370/000/114)

The Board of Directors.

**KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

H. R. Luxemburg B 70.610.

Einberufung zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre welche am 1. Juni 2005 um 14.00 Uhr in Konya, Türkei, Kombassan Is Merkezi, Nisantasi Mh. Sahinaga Sk., stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates,
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers,
3. Billigung der geprüften Bilanz zum 31.12.2004 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004,
4. Beschluss über Gewinnverwendung,
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung,
7. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktien bei KOMBASSAN HOLDINGS S.A. oder einem anerkannten Kreditinstitut hinterlegt haben. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

II (02105/2462/24)

Der Verwaltungsrat.

**NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.754.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires tenue de façon extraordinaire, qui aura lieu au siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, le 1<sup>er</sup> juin 2005 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination d'un commissaire aux comptes;
2. Divers.

II (02306/000/13)

Le Conseil d'Administration.

**MALACO INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 44.491.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à Bereldange, au 59, rue de Bridel, le 8 juin 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un nouvel administrateur
5. Divers.

II (02130/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCOFIGEST INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 2 juin 2005 à 16.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02293/1267/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

(AGM), and an extraordinary general meeting (EGM), of the shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. (Millicom) is convened to be held at the Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, Luxembourg City Luxembourg, on Tuesday May 31, 2005 at 4.00 p.m. Central European time, to consider and vote on the following resolutions:

*Agenda:*

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at December 31, 2004.
2. To approve the consolidated accounts and the parent company accounts for the year ended December 31, 2004.
3. To allocate the result of the year ended December 31, 2004.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended December 31, 2004.
5. To elect the Directors.
6. To elect the Auditors.
7. To determine the Directors' fees for 2005.
8. To approve the procedure of the Nominations Committee for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2006.
9. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.
10. To approve the grant of stock options to members of the Board of Directors and employees.
11. Miscellaneous.

Appointment of the members of the Board of Directors (Item 5)

The Nominations Committee proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2006: Mr Daniel Johannesson, Ms Donna Cordner, Ms Cristina Stenbeck, Mr Michel Massart, Mr Raymond Kirsch, Mr Ernest Cravatte, Mr Vigo Carlund and Mr Lars-Johan Jarnheimer be re-elected directors of the Company and Mr Tope Lawani be elected to the Board of Directors as a new board member.

Appointment of the external auditor of the company (Item 6)

The Board of Directors proposes that PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2006.

Directors' fees (Item 7)

The Nominations Committee proposes to the Meeting that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2006 be a total of USD 525,000.-,

Approval of the procedure for the nomination of Board of Directors for the annual general meeting to be held in 2005 (Item 8)

The Board of Directors proposes that the Meeting approve the following procedure for the Nominations Committee for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting in 2006: The work of preparing a proposal of members to the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2006 shall be executed by a Nominations Committee. The Nominations Committee will be created during the fall of 2005 in consultation with at least three major shareholders and Ms Cristina Stenbeck will act as convenor of the Nominations Committee. The composition of the Nominations Committee will be communicated in the financial report for the third quarter 2005.

Other information.

There is no quorum of presence requirement for the AGM/EGM, except that a quorum of presence of half of the issued and outstanding share capital is required for purposes of Item 9 of the Agenda. Also in respect of Item 9, the resolution must be adopted by a two thirds majority of the shares present or represented at the AGM/EGM.

Participation in the AGM is reserved to shareholders who give notice of their intention to attend the AGM/EGM by mail or return a duly completed proxy form at the following address: MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg, attention: Ms Véronique Mathieu, telephone: + 352 27 759 287, fax: + 352 27 759 359, so that it shall be received no later than Friday May 27, 2005, 5.00 p.m. Central European time. Proxy forms are available upon request at Millicom's registered office, at the above address and contact numbers.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or to be represented at the AGM/EGM by proxy have to request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, telephone: + 46 8 463 85 00, and send it duly completed to Millicom's address indicated above, so that it shall be received no later than Friday May 27, 2005, 5.00 p.m. Central European time. Holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the AGM/EGM. Such registration must be completed no later than Friday May 20, 2005.

May 13, 2005.

II (02366/000/64)

The Board of Directors.

**ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 53.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Signature

*Un Mandataire*

II (01391/000/16)

**IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 29.334.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qu se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du lundi, 6 juin 2005, à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes et profits au 31 décembre 2004.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (00441/502/18)

---

**SOCARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 99.526.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le vendredi 3 juin 2005 à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02300/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRANSCOM WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 59.528.

Convening notice is given to the shareholders of Company that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held on 31 May 2005, at 3.00 p.m. at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) followed by an Extraordinary General Meeting (referred to together with the Annual General Meeting as the Meeting) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of transactions in respect of which directors declared a conflict of interest.
2. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the external auditor of the Company on (i) the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2004 and (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2004.
3. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2004.
4. Allocation of the results as of 31 December 2004.
5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the external auditor of the Company for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2004.
6. Appointment of the members of the Board of Directors.
7. Appointment of the external auditor of the Company.
8. Determination of the Directors' fees.
9. Approval of the procedure of the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2006.
10. Miscellaneous.
11. Adaptation of the number of shares to be issued under the authorised share capital and consequential amendment of article 5 second paragraph so as to read: «The authorised share capital of the Company is set at six hundred fifty-two million seven hundred ninety-three thousand four hundred Euros (EUR 652,793,400.-) divided into eight hundred million (800,000,000) Class A voting shares and seven hundred and fifty million (750,000,000) Class B non-voting shares, each without par value.»
12. Renewal of the authorisation granted to the Board of Directors of the Company to issue shares under the authorised share capital for a new period of 5 years and presentation by the Board of Directors of the special report provided for by article 32 - 3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
13. Amendment of the first sentence of article 21 paragraph 3 of the articles of association of the Company so as to grant the following dividend rights to the holders of Class B shares (by replacing the first sentence by the following language): «The holders of Class B shares shall be entitled to the greater of (i) a cumulative preferred dividend corresponding to 0.5% of the accounting par value of the Class B shares in the Company and (ii) 2% of the overall dividend distributions made in a given year.»
14. Amendment of article 22 third paragraph of the articles of association of the Company, so as to explicitly provide for preferential reimbursement rights in the case of a liquidation to the holders of Class B shares, as required by article 44 paragraph 1 of the law on commercial companies, by adding the following language to article 22 thirds paragraph: «The Class B shares shall have preferential rights to the reimbursement of their contribution.»

Appointment of the members of the Board of Directors (item 6)

The Nomination Group proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2006: Mr Vigo Carlund, Mr William Walker, Ms Cristina Stenbeck, Ms Susan Hooper and Mr Björn Rosengren be re-elected directors of the Company and Mr Jim Beers be elected to the Board of Directors as a new board member.

Appointment of the external auditor of the Company (item 7)

The Board of Directors proposes that ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2006.

Directors' fees (item 8)

The Nomination Group proposes that the Meeting resolves that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2006 be a total of EUR 235,000.-.

Approval of the procedure for the nomination of Board of Directors for the annual general meeting to be held in 2006 (item 9)

The Board of Directors proposes that the Meeting approve the following procedure for the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting in 2006. The work of preparing a proposal of members to the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2006 shall be executed by a Nomination Group. The Nomination Group will be created during the fall of 2005 in consultation with at least three major shareholders and Ms Cristina Stenbeck will act as convenor of the Nomination Group. The composition of the Nomination Group will be communicated in the financial report for the third quarter 2005.

Other information

In respect of items 1 to 10 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken, by a simple majority of the Class A shares represented and voting at the Meeting.

In respect of items 11 to 14 of the agenda, the holders of Class B shares may also attend and vote. In respect of these items 11 to 14, a quorum of 50% of all issued and outstanding Class A shares of the Company and a quorum of 50% of all issued and outstanding Class B shares of the Company is required for the valid deliberation on these items and the resolution must be taken by a two third majority of all the Class A shares present and represented at the Meeting, as well as by a two third majority of all the Class B shares present or represented.

Participation in the Meeting of shareholders is reserved for shareholders who file their intention to attend the Meeting by mail and/or return a duly completed proxy form to the following address: TRANSCOM WorldWide S.A., c/o Modern Treuhand, 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Proxy forms for the Meeting are available at the same address.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the Meeting or be represented at the Meeting via proxy must request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel. +46- 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: TRANSCOM WorldWide S.A., c/o Modern Treuhand, 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax.: +352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Those holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the Meeting. Such registration must be completed not later than Friday, 20 May 2005.

Luxembourg, 13 May 2005.

II (02369/000/84)

*The Board of Directors.*